



Montreuil, le 24/05/18

**Lettre ouverte de la
CGT insertion probation
à
Monsieur le Directeur de
l'administration pénitentiaire**

Objet : CAP mobilité des CPIP

Monsieur le DAP,

La CGT insertion probation a dénoncé à plusieurs reprises la manque d'anticipation et de préparation de la CAP de mobilité des CPIP, et l'inadaptation du logiciel pour ce faire. Ainsi, ce que nous craignons dès le mois de février, à savoir une avancée à tâtons, s'est confirmée en avril et a conduit au report d'un mois d'une mobilité très attendue pour les services et les personnels. Malgré ce report, **des données partielles et erronées nous ont été communiquées par vos services** et ont conduit à émettre des avis de mutation/non mutation eux même erronés et lésant les personnels dans leur droit à mobilité. Il serait temps que l'administration communique au préalable le nombre de points aux agents afin de faire remonter en amont les difficultés et de travailler en toute transparence.

Ce sont uniquement les résultats dits "officiels" de la CGT insertion probation qui permettent de faire remonter les erreurs. Chaque année ces erreurs sont limitées et l'administration a toujours fait preuve de responsabilité et validait en surnombre les mutations prononcées lors de la CAP, considérant que les erreurs devaient être assumées par l'administration. Ces modifications post CAP, peu nombreuses habituellement, se font par échanges de mails et appels téléphoniques entre les OS et l'administration. Cette année il apparaît un trop grand nombre d'erreurs qui ont des conséquences plus ou moins importantes sur les situations des personnels, et inquiètent légitimement des collègues en manque d'informations et *qui n'ont que les organisations syndicales comme interlocuteurs en l'absence de communication de la part de l'Administration.*

Il nous est donc, en tant que représentants des intérêts des personnels, impossible de valider sans une vérification supplémentaire les éléments qui servent de base pour émettre les avis CAP.

C'est pourquoi la CGT insertion probation a sollicité une réunion post CAP qui doit se tenir le 31 mai. Pour nous CGT IP, cette réunion doit faire l'objet en amont d'une préparation pour qu'elle soit *le terme de la CAP* et permette à l'issue la diffusion ferme et définitive des résultats.

Nous avons donc sollicité qu'un travail préparatoire s'engage au plus vite afin de vérifier les données qui seront utilisées pour positionner les personnels sur une mutation. Si le service RH4 nous a effectivement proposé une réunion dès demain, ce qui mobilise à nouveau les élus CAP, nous devons avoir l'assurance que l'administration sera en capacité de proposer des résultats fiables et définitifs dès le 31. Il est absolument inenvisageable que les personnels doivent encore patienter dans l'inquiétude !

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

Un nouveau report est inconcevable : aussi bien pour les collègues titulaires en attente, dont le départ a des conséquences importantes en terme d'organisation de vie personnelle et familiale (déménagement, inscription scolaire...) ,que pour les sortants d'école qui ont besoin de connaître leur première affectation dans les délais prévus (et pour les mêmes motifs) . Sans parler de la vie des services qui devront à nouveau organiser la pénurie...

Nous savons d'ores et déjà que certaines situations poseront des difficultés et nécessiteront des mutations en surnombre. Il est impératif que l'administration s'engage non seulement à un examen bienveillant des situations pour lesquelles un avis favorable à la mutation a été donné lors de la CAP du 16 mai, mais aussi que des mutations en surnombre soient actées, en toute responsabilité de l'administration.

Il s'agit là de prendre des positions et arbitrages de principe qui permettront aux agents de penser qu'ils sont enfin pris en considération par leur administration, souvent maltraitante vis à vis de cette filière.

Cette CAP devient l'illustration notoire du traitement RH des agents des SPIP. Et si la CGT a choisi de rester dans la proposition de solutions concrètes et rapides dans le seul intérêt des personnels, vous ne pourrez faire l'impasse à l'issue d'une mise à plat exhaustive de l'ensemble des points qui ont posé problème et qui portent préjudice à nos collègues.

La CGT insertion probation

Ce courrier sera rendu public

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>